

# FICHE DE CANDIDATURE MARCHE DE NOËL

**SÉNOUILLAC LE 22 NOVEMBRE 2026**

Nom

Prénom

Raison sociale

Adresse

Téléphone

Portable

Mail

Site internet

N° SIRET

/\_ / Artisan créateur

/\_ / Association

/\_ / Autre (à préciser)

**Production : Décoration, bijoux (description de votre production)**

**Besoin d'électricité** : OUI ou NON

Les tables sont fournies (dimension) : 1,80 m

13 € la table et 24 € les 2 tables

**Pièces à joindre obligatoirement par courrier :**

- Attestation d'assurance « Responsabilité Civile Professionnelle »
- Extrait de K/bis ou d'inscription SIREN
- Photo de vos productions
- Règlement marché de Noël daté et signé

Le. .... À ..... Signature

**Candidature à renvoyer uniquement par courrier**

**Avant le 5 septembre 2026**

**Comité Sénouillacois**

**7 avenue des vignes 81600 SÉNOUILLAC**



# REGLEMENT DU MARCHE DE NOEL

## **Article 1 : Présentation**

Le présent marché de Noël est organisé par le Comité Sénouillacois, **le Dimanche 22 Novembre** de 10 h à 17 h 30 dans la salle des fêtes de Senouillac. Les exposants sont tenus d'installer leur stand le dimanche à partir de 8 h et de le désinstaller dès 17 h 30 le dimanche.

Accès parking à proximité de la salle. L'entrée est gratuite pour le public.

Restauration possible sur place.

Pour toutes informations complémentaires, voici notre adresse mail :

[Comité.senuillacois81@gmail.com](mailto:Comité.senuillacois81@gmail.com) ou par Tél 06 88 61 43 60

## **Article 2 : Condition d'admission**

Il est destiné aux commerçants, artisans, associations qui souhaitent proposer des articles à la vente liés aux traditions de Noël ou à l'esprit de Noël.

## **Article 3 : Inscription**

Une fiche de candidature devra être remplie et retournée dûment complétée avant le 5 septembre 2026. Les dossiers seront examinés et une réponse vous sera faite dès le 30 septembre (positive ou négative).

En cas d'acceptation de votre dossier, un lot vous sera demandé pour la tombola le jour du marché . Plusieurs tirages seront effectués au cours de la journée.

L'attribution des emplacements à l'intérieur de la salle sera effectué par le comité Sénouillacois et ne pourra pas être modifié sans notre accord.

Seuls les exposants ayant reçu l'autorisation de participer au marché de Noël et payé leur droit d'entrée pourront s'installer.

## **Article 4 : Annulation**

En cas d'annulation par le Comité Sénouillacois, les frais de participation vous seront bien évidemment restitués.

## **Article 5 : Produits présentés et Responsabilité**

Les productions présentées devront être conformes aux photos et descriptifs fournis dans le dossier d'inscription.

Les objets exposés sont placés sous la responsabilité du propriétaire. En aucun cas, le comité ne pourra être tenu pour responsable des vols, casses ou détériorations.

Outre l'assurance couvrant les objets exposés, l'exposant est tenu de souscrire à ses frais toute assurance couvrant les risques que lui-même, son personnel, son matériel encourent ou font courir à des tierces personnes.

Le Comité dégage toute responsabilité à cet égard, notamment en cas de perte, vol ou dommage quelconque et en cas d'accident corporel.

## **Article 6 : Droit à l'image**

Les exposants ne pourront s'opposer aux prises de vues de leur stand, ni à la diffusion de celles-ci concernant la communication à cet événement.



**Article 7 : Engagement et acceptation du présent règlement**

L'exposant s'engage à

- Remplir le dossier de candidature **complet**, y compris le coupon détachable du règlement du marché et joindre toutes les pièces demandées.
- Envoyer le **dossier complet** au plus tard le 5 septembre 2026
- Être en conformité avec la législation en vigueur
- Donner un lot pour la tombola le jour du marché de Noël (emballé)
- Joindre le règlement de 13 € ou de 24 €(tables) de frais de participation (chèque à l'ordre du Comité Sénouillacois) en cas d'acceptation de votre dossier.
- 

Dossier complet à renvoyer à l'adresse suivante :

**Comité Sénouillacois**  
**7 avenue des Vignes**  
**81600 SENOUEILLAC**

**Seuls les dossiers envoyés par la poste  
seront pris en compte !**

=====

**COUPON A RETOURNER DUMENT SIGNÉ AVANT le 5 SEPTEMBRE 2026**

**Comité Sénouillacois**  
**7 avenue des Vignes**  
**81600 SENOUEILLAC**

**Je soussigné (e).....**

**Raison sociale.....**

**Certifie avoir pris connaissance du présent règlement du marché de Noël organisé par  
le Comité Sénouillacois le 22 Novembre 2026**

**Et m'engage à respecter le présent règlement**

**Fait à..... le.....**

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**